



UN/SA COLLECTION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 77ème SEANCE

Président : M. ABRASZEWSKI (Pologne)

puis : M. KUYAMA (Japon)
M. ABRASZEWSKI (Pologne)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX POSTES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

f) COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE (suite)

i) NOMINATION DE CINQ MEMBRES DE LA COMMISSION

ii) DESIGNATION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (suite)

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 (suite)

Projet de rapport de la Cinquième Commission

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 366 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX POSTES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

f) COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE (suite)

i) NOMINATION DE CINQ MEMBRES DE LA COMMISSION

ii) DESIGNATION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION

1. Le PRESIDENT signale que, puisque le mandat de M. Matsui en tant que membre de la Commission de la fonction publique internationale viendra à expiration en 1985 et non en 1984, la personne désignée par l'Assemblée pour remplacer M. Matsui sera élue pour trois ans. A ce propos, il appelle l'attention sur le document A/C.5/37/98/Corr.1 et suggère que le rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale soit modifié en conséquence.

2. Il en est ainsi décidé.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (suite)
(A/C.5/37/24)

3. M. NTAMBI (Ouganda), rappelant qu'il s'était engagé, plus tôt dans la session, à donner des renseignements sur la prétendue disparition ou détention de M. John Musoke, époux d'une fonctionnaire du PNUD recrutée sur le plan local à Kampala (voir A/C.5/37/24, par. 10), indique qu'il est maintenant en mesure d'informer la Commission que M. Musoke a été arrêté selon une procédure légale, le 10 septembre 1982, qu'il a reçu la visite de membres de sa famille et du conseiller en matière de sécurité du PNUD à Kampala le 14 septembre et qu'il a été relâché par la suite le 22 septembre 1982.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 (suite)

Projet de rapport à la Cinquième Commission (A/C.5/37/L.53)

4. M. DUQUE (Secrétaire de la Commission) présente le projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale publié sous la cote A/C.5/37/L.53.

5. M. BEGIN (Directeur de la Division du budget) répondant à une question posée par le représentant du Royaume-Uni quelques jours plus tôt, indique que les crédits que le Secrétaire général a initialement demandés pour l'exercice biennal 1982-1983 représentaient une augmentation en termes réels de 0,3 p. 100 par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice précédent. Les décisions que l'Assemblée générale a prises à sa trente-sixième session ont porté ce chiffre à 1,8 p. 100 et les décisions qu'elle a prises à la session en cours entraîneront une augmentation du budget représentant 2,6 p. 100 en termes réels. Si l'on additionne les augmentations résultant des deux sessions, on constate que le budget-programme actuel, tel qu'il a été révisé par l'Assemblée générale, accuse une augmentation réelle de 4,4 p. 100 par rapport au budget précédent, ce qui représente un taux de croissance annuelle réelle de 2,2 p. 100. /...

(M. Begin)

6. En réponse à une question posée par le représentant de la France concernant les totaux indiqués dans le projet de résolution VII (A/C.5/37/L.53, par. 77), M. Begin explique que des modifications des taux de change et un recul de l'inflation dans les pays où l'Organisation des Nations Unies effectue des dépenses importantes ont permis d'économiser quelque 38 millions de dollars sur les activités en cours. L'Assemblée générale a toutefois approuvé de nouveaux programmes et objets de dépense se chiffrant au total à 32 millions de dollars environ. En conséquence, une économie nette représentant à peu près 6 millions de dollars sera portée au crédit des Etats Membres.

7. M. MURRAY (Royaume-Uni) estime que les chiffres présentés dans le projet de résolution VII ne sont guère réjouissants. Si le taux de croissance réelle du budget à la fin de 1982, à mi-parcours du cycle budgétaire, se monte à 2,6 p. 100, à la fin de 1983, il aura probablement doublé et dépassera 5 p. 100.

8. Comme la délégation britannique n'a cessé de le dire, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas perdre contact avec le monde réel. Peu de pays ont la chance d'enregistrer une croissance économique à l'heure actuelle; on voit difficilement pourquoi l'Organisation des Nations Unies serait privilégiée. Certes les activités de l'Organisation revêtent une importance particulière, mais il est essentiel de ne pas assimiler le coût d'un programme à son efficacité ou sa valeur. Par conséquent, il est vital d'appliquer des systèmes de contrôle et d'évaluation qui permettent de supprimer des programmes inefficaces et d'éviter des doubles-emplois.

9. L'examen spécial du programme de travail en cours de l'Organisation des Nations Unies a été extrêmement décevant, à la fois parce que les économies suggérées par le Secrétaire général sont minimes et que la Cinquième Commission s'est montrée peu disposée à appliquer ne serait-ce que ces suggestions. Un examen rigoureux des programmes est l'un des moyens qui permettraient d'assurer l'efficacité des activités de l'Organisation. Un autre moyen est de prévoir que les programmes nouveaux ou élargis devront être financés grâce au redéploiement de ressources disponibles, pour parvenir à un taux de croissance nul. Le taux de croissance nul n'est pas un mécanisme imposant des restrictions impossibles comme certaines délégations l'ont pensé. Il laisse une certaine marge de manoeuvre grâce à la possibilité de modifier l'ordre de priorité, à condition que ceux qui proposent des programmes nouveaux ou élargis se rendent compte que les programmes de moindre priorité devront être réduits. Par conséquent, il faut réfléchir mûrement à la valeur des programmes existants et à l'utilité de nouveaux programmes. M. Murray espère que cet axiome sera pris en considération dans le projet de budget-programme pour 1984-1985.

(M. Murray, Royaume-Uni)

10. Malgré le travail admirable accompli par le Comité consultatif, les crédits additionnels dont l'ouverture est maintenant demandée sont considérables. Le fait que des modifications des taux de change permettront de couvrir les dépenses additionnelles en cause est une question de chance et non de discernement : les taux de change auraient tout aussi bien pu évoluer dans le sens opposé. La délégation britannique votera donc contre l'approbation des montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 1982-1983 proposés dans le projet de résolution VIIA.

11. M. HADID (Algérie) demande si l'augmentation que traduisent les montants estimatifs révisés que l'Assemblée générale doit approuver à la trente-septième session est comprise dans le chiffre de 1,8 p. 100 représentant le taux de croissance réelle qui, selon le Directeur de la Division du budget, a résulté des révisions apportées aux crédits initialement demandés par le Secrétaire général à la suite des décisions prises par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.

12. M. LANDAU (Autriche) demande que les totaux indiqués dans le projet de résolution VII figurant dans le projet de rapport de la Commission soient ventilés pour préciser l'effet des fluctuations des taux de change et des autres facteurs en jeu.

13. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que, bien que, pour la première fois depuis 1955, l'Assemblée générale soit appelée à approuver au titre du budget ordinaire un montant qui serait effectivement inférieur à celui de l'année précédente, la somme portée au crédit des Etats Membres ne représente qu'une fraction du montant net des économies réalisées (38,6 millions de dollars). En 1983, les dépenses de l'Organisation des Nations Unies accuseront une augmentation de près de 5 p. 100 en termes réels. Cette augmentation correspond à de nouvelles dépenses et n'a pas été compensée par des mesures visant à identifier et à supprimer des programmes dépassés ou achevés ou à réduire des programmes inefficaces. L'Organisation des Nations Unies a simplement eu la chance de ne pas enregistrer de croissance nominale de son budget ordinaire et a bénéficié des efforts déployés par le Gouvernement des Etats-Unis pour limiter l'inflation grâce à des compressions budgétaires. La plupart des gouvernements ont dû réduire leurs dépenses et seule l'Organisation des Nations Unies considère qu'elle n'est pas tenue de réaliser des économies.

14. Certains progrès ont été réalisés à la session en cours vers un sens plus aigu des responsabilités fiscales à l'Organisation des Nations Unies. Le Comité consultatif a réduit de 21 p. 100 environ les ressources additionnelles initialement demandées par le Secrétaire général, et les décisions des délégations elles-mêmes ont également contribué à limiter les dépenses. Dans les organes techniques, les Etats-Unis ont contesté la pratique traditionnelle et sérieusement mis en cause de nombreuses décisions pour des raisons budgétaires, en demandant au Secrétaire général de financer la croissance des programmes à l'aide des ressources budgétaires disponibles. Si les grandes commissions avaient réellement voulu atteindre cet objectif, les économies indiquées dans le premier rapport d'exécution (A/C.5/37/65) auraient pu être portées dans leur totalité au crédit des Etats Membres. En tout état de cause, bien que les économies réalisées soient relativement modestes, un précédent important a ainsi été créé et il a été démontré que la stratégie consistant à redéployer les ressources disponibles grâce à l'établissement d'un ordre de priorité était viable.

(M. Papendorp, Etats-Unis)

15. La mise à jour de l'examen spécial du programme de travail en cours de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/37/51), qui a été soumis à un stade très avancé de la session, n'a pratiquement aucune valeur. Il faut que le Secrétaire général soit habilité à mettre fin aux programmes de faible priorité. En outre, la délégation des Etats-Unis est opposée à certains types de dépenses qui ont été introduites dans le budget ordinaire au cours des dernières années. Il est injuste d'imposer des contributions aux Etats Membres pour appuyer des organisations qui se consacrent à la destruction de l'un d'eux; par ailleurs, ni les dépenses destinées à des programmes précédemment financées par des contributions volontaires, ni les dépenses concernant un organe créé en vertu d'un traité auquel tous les Etats n'ont pas adhéré ne devraient être inscrites au budget ordinaire. Plus les contributions mises en recouvrement augmentent, moins les Etats Membres sont en mesure de verser des contributions volontaires aux diverses organisations.

16. Lorsqu'il a présenté son budget au Congrès, le Président Reagan a indiqué que les Etats-Unis continuent d'accorder une grande importance à la bonne gestion des organisations internationales et ne comptaient appuyer que les organisations dont les budgets sont sensiblement comprimés. Il est inadmissible qu'une organisation qui prétend disposer des connaissances spécialisées nécessaires pour aider les gouvernements des pays en développement à améliorer leur administration et leur planification ne soit pas à même de s'administrer elle-même ou d'établir des plans rationnels pour l'avenir. Les montants estimatifs révisés indiqués pour l'exercice biennal 1982-1983 dans le projet de résolution VIIA ne répondent pas à la nécessité de mettre fin à une croissance immodérée.

17. M. RUEDAS (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), répondant à une question posée par le représentant de la République-Unie du Cameroun, dit que l'examen du problème complexe que pose le redéploiement des ressources humaines est l'un des éléments essentiels des travaux qu'effectue la Commission en coopération avec le Secrétariat, pour établir les règles et le règlement régissant la planification des programmes, et des efforts considérables sont encore nécessaires sur ce plan. Dans le cas des budgets nationaux, une grande partie des ressources est consacrée à des investissements, qui peuvent être différés. En revanche, l'Organisation des Nations Unies est une organisation qui emploie une main-d'oeuvre importante (80 p. 100 de son budget est consacré aux ressources humaines) et dont l'objectif est d'aider les Etats Membres dans leurs négociations. Lorsque l'on redéploie les ressources financières, il n'est pas facile de redéployer les ressources humaines correspondantes. Bien entendu, avec l'assistance des Etats Membres, le Secrétaire général s'efforcera de prendre les dispositions appropriées.

18. M. TOMMO MONTHE (République-Unie du Cameroun) dit qu'il est compréhensible que le redéploiement des ressources humaines soulève de grands problèmes pratiques et que la marge de manoeuvre soit restreinte. En outre, il faut faire preuve de la plus grande circonspection lorsque l'on examine le taux de croissance réel du budget de l'Organisation des Nations Unies car certaines distorsions risquent de donner une impression erronée. Par exemple, l'augmentation du budget est en réalité insignifiante par rapport au montant dépensé pour les animaux domestiques aux Etats-Unis. L'Assemblée générale n'a jamais demandé au Secrétaire général de présenter un budget de croissance nulle, et l'Organisation des Nations Unies devrait dépenser bien plus de fonds qu'elle ne le fait actuellement.

/...

19. M. PAL (Inde) dit que, puisque l'Organisation des Nations Unies est accusée d'irresponsabilité budgétaire, il tient à faire quelques comparaisons. Dans la période 1974-1982, la contribution mise en recouvrement auprès des Etats-Unis représentait un pourcentage du budget des affaires internationales du Gouvernement des Etats-Unis qui était tombé de 2,025 p. 100 à 1,85 p. 100; durant la période 1977-1982, la contribution mise en recouvrement auprès de la République fédérale d'Allemagne a représenté de façon constante 0,127 p. 100 du budget des affaires étrangères de ce pays et, durant la période 1974-1982, la part de la contribution du Royaume-Uni était passée de 0,68 à 0,56 p. 100 du budget des affaires étrangères du Gouvernement britannique. On peut citer des chiffres analogues pour d'autres grands pays industrialisés, dont la contribution à l'Organisation des Nations Unies, en pourcentage du budget des affaires étrangères, a diminué.

20. Par ailleurs, il est intéressant de noter que, durant la période 1979-1982, à partir d'un budget de croissance nulle, le budget des Etats-Unis a en fait augmenté de 38,86 p. 100 en termes réels et que, durant la même période, celui de l'Organisation des Nations Unies a augmenté de 38,8 p. 100. Par ailleurs, en 1980, le Gouvernement des Etats-Unis a adopté un système de budgétisation pluriannuel et pris des dispositions pour projeter les dépenses et l'incidence des décisions budgétaires. De même, à l'Organisation des Nations Unies, de nombreuses délégations ont insisté pour que les états des incidences financières indiquent l'effet probable des décisions sur les programmes et comportent des projections des dépenses sur une période donnée. Il faut aussi préciser qu'il n'y a jamais eu de politique de croissance nulle à l'Organisation des Nations Unies, quoiqu'une politique mettant l'accent sur la modération dans le domaine financier soit certainement souhaitable.

21. M. ZINIEL (Ghana) souscrit aux déclarations faites par les représentants de la République-Unie du Cameroun et de l'Inde, qui ont très efficacement réfuté la position des délégations soutenant que l'Assemblée générale ne devrait pas prendre de décisions dont l'application nécessiterait l'ouverture de crédits additionnels. La délégation ghanéenne n'est pas opposée à ce que les nouveaux projets soient financés, dans toute la mesure du possible, grâce au redéploiement de ressources disponibles, mais l'Assemblée générale ne devrait pas être liée par cette stipulation arbitraire. Compte tenu du caractère dynamique de l'Organisation des Nations Unies, il est déraisonnable de penser que ses programmes ne vont pas s'accroître. Le Secrétaire général dispose déjà d'un budget très limité qui suscite des doutes quant à l'aptitude de l'Organisation à oeuvrer à la réalisation des objectifs fixés dans des documents internationaux importants comme le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels. Les adversaires de la croissance budgétaire oublient qu'en période de crise économique les pays en développement ont encore davantage besoin d'assistance internationale. Lors de la session précédente, la délégation ghanéenne s'est jointe à d'autres pour combattre le principe de la croissance nulle et continuera à s'opposer à toute tentative visant à imposer un plafond aux dépenses. Elle espère que le Secrétaire général prendra également ces vues en considération lorsqu'il établira le projet de budget pour le prochain exercice biennal.

(M. Ziniel, Ghana)

22. Certaines délégations qui incitaient par le passé les membres de la Commission à souscrire aux recommandations du Comité consultatif ont, à la session en cours, non seulement rejeté les recommandations de ce comité mais même essayé de le discréditer. La délégation ghanéenne réaffirme sa foi dans le Comité consultatif et se demande si les pays développés de l'Est comme de l'Ouest ne se réfugient pas derrière les recommandations du Comité consultatif lorsqu'elles servent leur dessein, réduire au strict minimum les fonds consacrés à des projets vitaux. Lorsque l'augmentation des dépenses résulte principalement d'une décision prise par l'Assemblée générale, la Cinquième Commission ne doit se préoccuper que de veiller à l'utilisation efficace et judicieuse des ressources approuvées.

23. La délégation ghanéenne est opposée à la prolifération des postes au Secrétariat, surtout compte tenu de la proportion importante du budget déjà consacrée aux traitements. A cet égard, elle a été consternée par les recommandations concernant les traitements du personnel que le Comité administratif de coordination a présentées à la session en cours. Son attitude à l'égard de toute demande future touchant une majoration des traitements sera déterminée par le montant des ressources disponibles pour les programmes.

24. La délégation ghanéenne appuie le projet de résolution VIIA figurant dans le projet de rapport (A/C.5/37/L.53, par. 77) mais tient à souligner que la réduction du crédit ouvert ne doit pas compromettre l'exécution des programmes.

25. M. GRODSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le projet de rapport du Comité n'a été que récemment publié et que la délégation soviétique n'a pas eu le temps d'y consacrer l'attention voulue. Il y a lieu d'espérer que les chiffres figurant dans le projet de rapport, tout particulièrement en ce qui concerne le projet de résolution VIIC, correspondent exactement aux décisions prises par la Cinquième Commission à la session en cours.

26. Comme pour les années précédentes, le Comité consultatif a apporté une importante contribution aux travaux de la Cinquième Commission en élucidant certaines questions et en formulant des recommandations pertinentes pour accroître l'efficacité de l'Organisation et réaliser des économies.

M. Grodsky rend hommage aux travaux du Comité consultatif et remercie les représentants du Secrétaire général de leur précieux concours aux travaux de la Commission.

27. Il est regrettable que la Cinquième Commission ait été saisie à la session en cours de demandes de crédits additionnels destinés à financer de nouveaux programmes parce que le Secrétariat a tardé à identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. L'Assemblée a également été invitée à approuver la création de nombreux postes nouveaux ainsi que le reclassement d'autres postes, ce qui augmente les dépenses de l'Organisation. Les efforts de redéploiement des ressources se sont heurtés à de nombreux obstacles dont l'un des plus importants est l'octroi de contrats permanents à la majorité du personnel. L'utilisation accrue de contrats pour une durée déterminée permettrait à l'Organisation de s'adapter plus rapidement à l'évolution des tâches qui lui sont confiées. La pratique en vigueur qui

(M. Grodsky, URSS)

consiste à demander l'ouverture de crédits additionnels pour financer des activités nouvelles est inappropriée et inefficace, et le moment est venu d'étudier attentivement les activités de l'Organisation pour identifier celles qui pourraient être éliminées et dégager ainsi les ressources nécessaires au financement d'autres activités. La délégation soviétique se félicite des premières mesures qui ont été prises dans ce sens mais elle estime que ces efforts sont encore insuffisants. La Cinquième Commission doit à l'avenir prendre des mesures efficaces pour trouver les ressources permettant de financer des activités nouvelles sans qu'il soit nécessaire de demander l'ouverture de crédits additionnels.

28. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) rend hommage au soin avec lequel la délégation indienne a réuni les informations qui lui ont servi à comparer les procédures budgétaires respectives des Etats-Unis et de l'Organisation des Nations Unies. Il y aurait cependant lieu de noter, par souci d'exactitude, qu'il existe une différence entre une politique de croissance nulle des programmes et une procédure de budgétisation sur la base zéro. Cette dernière peut être bien plus draconienne puisque, dans ce cas, les responsables des programmes doivent justifier non seulement les augmentations de crédits par rapport au budget précédent, mais aussi la poursuite des activités en cours. A l'Organisation des Nations Unies, aucune activité ne semble jamais disparaître du budget et aucun effort n'a été fait pour appliquer la budgétisation sur la base zéro. En revanche, l'adoption de cette procédure par le Gouvernement des Etats-Unis a permis d'éliminer certaines activités et d'en réduire d'autres. M. Papendorp demande si le représentant de l'Inde a établi une distinction entre le compte prévu par le Gouvernement des Etats-Unis pour les organisations internationales, d'où proviennent les contributions des Etats-Unis au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et le compte dit des organisations et des programmes internationaux, d'où proviennent pour l'essentiel les contributions volontaires de ce pays au PNUD, au FISE, au FNUAP et à d'autres programmes et fonds internationaux.

29. M. LAHLOU (Maroc) dit qu'il ressort clairement des débats que les pays développés et les pays en développement ne parlent pas le même langage. Les pays développés sont indûment obsédés par la nécessité de contrôler les dépenses, et même s'ils reconnaissent l'utilité de certains programmes et activités, ils n'en insistent pas moins pour que ces programmes soient financés avec les ressources disponibles. Cette position est tout à fait arbitraire. Les pays développés semblent vouloir confiner le rôle de l'Organisation des Nations Unies au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en développement menace la paix et la sécurité internationales, et les efforts visant à promouvoir la paix doivent être renforcés par la coopération entre pays développés et pays en développement.

30. Les pays en développement n'ont jamais été en faveur du gaspillage ni de l'irresponsabilité financière, et ils ne se sont pas non plus opposés aux efforts visant à identifier les programmes inefficaces ou d'une utilité marginale, encore que M. Lahlou ne voit pas de quels programmes il s'agit. Les pays en développement veulent une gestion saine, mais souhaitent également que l'Organisation des Nations Unies soit dynamique. Les dépenses de personnel et

(M. Lahlou, Maroc)

les frais généraux représentent près de 85 p. 100 du budget, ce qui ne laisse que 15 p. 100 pour le financement des programmes. La politique budgétaire prônée par les pays développés réduirait encore davantage cette proportion. Une telle politique est totalement inacceptable et ne peut qu'être funeste à l'Organisation.

31. M. ROY (Inde) dit qu'il est certain de l'exactitude des chiffres cités par son collègue de la délégation indienne et que la section du budget américain dont il est question est celle d'où provient la contribution des Etats-Unis au budget ordinaire de l'ONU.

32. M. BEGIN (Directeur de la Division du budget) dit, en réponse à une question posée par le représentant de l'Autriche, que les ouvertures de crédit initiales seront réduites de 40 millions de dollars du fait de la révision des hypothèses relatives aux taux de change. Comme il est indiqué dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/C.5/37/65), les dépenses diminueront de 71 millions de dollars à la suite des variations des taux de change tandis que les recettes décroîtront elles aussi de quelque 31 millions de dollars, entraînant une réduction nette d'environ 40 millions de dollars.

33. Le représentant de l'Algérie a demandé quel effet aurait la diminution de 38 millions de dollars qui a été signalée par le Directeur de la Division du budget dans sa précédente déclaration sur le taux de croissance réel du budget. Il faut tenir compte du fait que le pouvoir d'achat des différentes devises nationales a diminué dans des proportions variables selon le pays et l'année considérés. En outre, les devises de différents pays ne sont pas échangées à un taux fixe. Pour ces deux raisons, les mêmes montants exprimés en dollars pour des années différentes ne correspondent pas toujours à un même niveau de ressources réelles. D'autre part, lorsque la rémunération du personnel est ajustée pour tenir compte de l'augmentation des prix à Vienne, par exemple, ou lorsque le montant des dépenses de personnel à Vienne, exprimées en dollars, fluctue du fait des variations du taux de change du shilling autrichien, le montant correspondant, exprimé en dollars, varie mais pas le niveau des ressources réelles. C'est pourquoi le Secrétariat a conçu une méthode permettant de contrôler l'évolution du niveau des ressources réelles et de calculer la croissance du budget en termes réels. Les révisions apportées aux ouvertures de crédits initiales du fait de la modification des hypothèses relatives aux taux d'inflation et aux taux de change n'ont pas d'effet sur le niveau des ressources réelles. Lorsqu'il parlait du taux de croissance réel, M. Begin se référait aux crédits additionnels, d'un montant de 32 millions de dollars, demandés comme suite aux décisions prises à la session en cours ou à la session précédente. Cet aspect est tout à fait différent de la réduction des crédits ouverts en raison des variations du taux de l'inflation et des taux de change.

34. M. HADID (Algérie) dit que sa question, plus générale que la réponse qui lui a été donnée, portait sur le niveau de la croissance réelle du budget. Il se demande si le montant révisé des crédits ouverts pour 1982 est supérieur, en termes réels, aux crédits initialement ouverts en 1981.

35. M. LÖSCHNER (République fédérale d'Allemagne), rappelant que sa délégation a déjà voté contre le budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983, dit que le montant estimatif révisé, qui représente une augmentation de quelque 5 p. 100 pour 1983, n'est pas compatible avec les difficultés budgétaires des Etats Membres. Ayant déjà voté contre différentes mesures, pour des raisons budgétaires, la délégation de la République fédérale d'Allemagne estime que des normes rigoureuses doivent être appliquées. Les économies dont il est question dépendent de facteurs favorables qui échappent au contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Il est regrettable que des mesures n'aient pas été prises pour que les nouveaux programmes soient financés grâce au redéploiement des ressources. M. Löschner rappelle que son pays est le troisième contribuant, par ordre d'importance, au budget de l'Organisation et déclare que sa délégation votera contre le projet de résolution VIIA.

36. M. MERIEUX (France) dit que la Commission a disposé de peu de temps pour se livrer à des calculs détaillés, mais qu'il apparaît que les propositions de dépenses nouvelles s'élèvent à 32 millions de dollars, soit 2 p. 100 du montant total des dépenses approuvées à la trente-sixième session. Ces dépenses sont couvertes par les économies réalisées grâce à la revalorisation actuelle du dollar et à une certaine surestimation des taux d'inflation des pays dans lesquels l'Organisation effectue ses dépenses. Le total des montants estimatifs révisés, qui est de l'ordre de 1 473 millions de dollars, représente une augmentation de 10 p. 100 par rapport aux montants estimatifs révisés de l'exercice biennal 1980-1981. Le représentant de la France ne partage pas le point de vue du représentant de l'Inde selon lequel cette augmentation n'est pas excessive en regard des budgets nationaux. La réévaluation du dollar a amené à réduire artificiellement les dépenses de l'Organisation, et les décisions prises en matière de recrutement, de promotion et de construction de bâtiments ne feront sentir leur plein effet que sur le prochain exercice biennal. Il est clair qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir mettre un frein au gonflement des dépenses budgétaires.

37. L'Organisation des Nations Unies doit disposer des moyens nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, mais la délégation française n'est pas en mesure d'approuver les propositions dont les incidences financières sont injustifiées ou surévaluées même si leurs objectifs sont louables. Le temps où le Secrétariat pouvait demander des crédits additionnels pour financer chaque activité nouvelle est révolu et il y a lieu d'utiliser tous les instruments disponibles, et tout particulièrement le plan à moyen terme, pour procéder à une meilleure allocation des ressources. En s'abstenant de nouveau, comme elle l'a fait à la session précédente, la délégation française espère que le Secrétariat et les Etats Membres chercheront à mieux maîtriser la croissance des dépenses. A cet égard, la délégation française attend avec intérêt les propositions contenues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant, car elles serviront de révélateur de la volonté et de la capacité du Secrétariat d'utiliser les instruments de gestion qui ont été si laborieusement forgés.

38. M. PEDERSEN (Canada) dit que sa délégation ne peut pas voter en faveur des demandes de crédits additionnels. Elle estime que la procédure budgétaire est dynamique et que, par conséquent, l'Organisation des Nations Unies doit être en mesure de lancer de nouveaux programmes, selon que de besoin, et inversement, d'éliminer les programmes qui présentent une faible priorité ou qui ont perdu leur utilité. La délégation canadienne espérait que l'examen spécial des programmes apporterait la preuve que le Secrétaire général et les Etats Membres cherchaient réellement à réduire les programmes inefficaces et à redéployer les ressources ainsi libérées. Bien au contraire, c'est à un "non événement" que la délégation canadienne a assisté. Si cet état de choses persiste, le budget-programme ne pourra que continuer à gonfler, ce qui risque d'être fatal à l'Organisation. Le redéploiement minimal qui est intervenu n'a pas suffi à compenser les dépenses supplémentaires. A l'évidence, le budget-programme est en train de progresser au rythme de 4,4 p. 100. Les prétendues économies ne sont pas le fruit d'une bonne gestion mais résultent simplement des effets favorables des fluctuations des taux de change. L'inverse pourrait tout aussi bien se produire, ce qui risque d'ailleurs de se passer dans un proche avenir. Le document publié sous la cote A/C.5/37/L.53 est à de nombreux égards fallacieux et la situation pourrait y être plus clairement exposée. Les économies nettes dont il fait état sont illusoire car le montant du budget a en fait augmenté en termes réels.

39. Cependant, un nouveau règlement régit à présent les aspects du budget qui ont trait aux programmes et notamment les activités de contrôle et d'évaluation. Le représentant du Canada espère que ces règles faciliteront l'élimination ou la réduction de certains programmes ainsi que le redéploiement des ressources destinées à financer les nouveaux programmes, et que l'effet de ces améliorations se fera sentir dans le budget-programme suivant. Comme il est trop tôt pour se prononcer sur les chances de succès de ce processus, la délégation canadienne s'abstiendra au moment du vote sur le projet de résolution VIIA.

40. M. Kuyama (Japon) prend la présidence.

41. M. MURRAY (Royaume-Uni) dit qu'il souscrit volontiers aux vues du représentant de l'Inde selon lesquelles les deux principes essentiels de gestion de l'Organisation des Nations Unies doivent être une planification efficace des programmes et la prudence sur le plan financier. S'agissant des observations du représentant du Ghana, M. Murray souligne que la délégation britannique éprouve le plus grand respect pour l'intégrité et la compétence du Comité consultatif dont la Cinquième Commission pourrait très difficilement se passer.

42. M. OKEYO (Kenya) dit que certaines délégations semblent chercher à ouvrir le débat sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1983-1984. A son avis, les Etats Membres devraient considérer chaque poste de dépense de ce budget en fonction de ses mérites propres. La délégation kényenne n'est donc pas d'avis que les Etats Membres devraient décider à l'avance de l'acceptation de programmes nouveaux. L'Organisation des Nations Unies ne pourrait s'acquitter de sa mission si elle n'était pas en mesure de mettre en oeuvre les programmes nécessaires. Une telle situation risque de soulever de graves difficultés pour de nombreuses délégations, notamment pour la délégation kényenne. Les pays développés donnent l'impression d'être les seuls à s'intéresser au budget.

(M. Okeyo, Kenya)

Pourtant, les pays en développement pourraient eux aussi voter contre son adoption, ce qui risquerait de créer une crise très grave au sein de l'Organisation. De nombreuses délégations semblent également penser qu'il suffit que l'Organisation des Nations Unies paie son personnel et qu'il n'est pas nécessaire de mettre en oeuvre des programmes destinés aux pays en développement. La délégation kényenne n'a jamais été, et ne sera jamais, en faveur de la budgétisation sur la base zéro et elle estime que de nouveaux programmes doivent être créés chaque fois que les Etats Membres le jugent bon.

43. M. Abraszewski (Pologne) reprend la présidence.

44. M. RUEDAS (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), en réponse au représentant de l'Algérie, dit que ce sont les programmes eux-mêmes qui ont crû et non le montant des ressources destinées à les financer.

45. Ayant pris note des observations sur le budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, M. Ruedas ne peut que constater que cette question ne fait pas l'unanimité.

46. Le PRESIDENT invite toutes les délégations qui le souhaitent à expliquer leur vote avant que le projet de résolution VIIA, qui figure au paragraphe 77 du document A/C.5/37/L.53, ne soit mis aux voix.

47. M. DUQUE (Secrétaire de la Commission) signale une erreur de typographie dans la version anglaise du projet de résolution VIIA. Le montant des crédits révisés au chapitre 25 du budget est, en réalité, de 8 956 700 dollars.

48. Mme MUSTONEN (Finlande), parlant au nom des pays nordiques, dit que les gouvernements de ces pays soulignent constamment le fait que l'Organisation des Nations Unies est un instrument indispensable dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et dans celui de la coopération. C'est en fonction de ces objectifs fondamentaux que ces pays examinent la politique budgétaire et les propositions faites dans ce domaine. Ce faisant, ils prennent également en considération la capacité de l'Organisation de s'acquitter des responsabilités dont elle est investie chaque année par l'Assemblée générale et de faire face aux besoins légitimes de son constant développement. Les décisions prises par l'Assemblée générale ne devraient pas être arbitrairement enfermées dans un carcan budgétaire contraignant. La notion de croissance zéro constitue, par exemple, un instrument trop rudimentaire dans le cadre du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies. Les délégations des pays nordiques ne peuvent donc approuver le fait que ce concept soit érigé en règle générale. C'est pourquoi elles n'ont pas été en mesure d'appuyer des propositions tendant à ce que des activités nouvelles ne soient mises en oeuvre que dans la mesure où elles peuvent être financées avec les ressources financières disponibles. Une application trop rigide d'un tel principe risquerait de porter préjudice à des programmes importants. Les délégations des pays nordiques restent favorables à une politique budgétaire caractérisée par l'austérité financière et le souci d'économie. Elles ont donc accueilli avec satisfaction les réductions recommandées par le Comité consultatif au sujet des incidences financières de presque tous les projets de résolution présentés par les autres commissions.

/...

(Mme Mustonen, Finlande)

49. Les délégations des pays nordiques se félicitent des progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne la planification des programmes. Le règlement adopté dans le cadre de l'examen du point 104 de l'ordre du jour devrait permettre d'envisager de façon plus globale le système de planification et de gestion, de faciliter la répartition des ressources sur la base d'une meilleure planification des programmes et d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Des efforts accrus peuvent et doivent être faits pour que les activités nouvelles soient financées autant que possible grâce au redéploiement des ressources libérées à la suite de l'identification des activités dépassées ou inefficaces. Les délégations des pays nordiques regrettent que la Cinquième Commission n'ait pas été saisie d'un rapport complet sur cette question comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 35/209. Il faut continuer de chercher à appliquer les méthodes existantes et à mettre en place de nouvelles procédures de gestion permettant de réaliser des économies.

50. La croissance du budget doit être soigneusement contrôlée. Simultanément, le principe de la responsabilité collective des Etats Membres vis-à-vis des dépenses communes revêt une importance capitale. Les pays nordiques ont toujours pris en charge la part des dépenses du système des Nations Unies qui leur incombe car ils savent que l'Organisation représente bien davantage que la somme des contributions financières de ses Membres. Si la mesure dans laquelle les programmes correspondant aux mandats confiés par les organes délibérants de l'Organisation sont mis en oeuvre doit dépendre exclusivement de la situation économique des Etats Membres, la crédibilité globale de l'Organisation risque d'être menacée. On ne peut ignorer les difficultés financières et budgétaires des différents pays, mais celles-ci ne doivent pas jouer un rôle décisif sur l'équilibre financier de l'Organisation des Nations Unies, organisation internationale qui joue un rôle tout particulier dans le domaine du maintien de la paix et de la coopération dans un monde de plus en plus interdépendant. Il importe d'avoir présents à l'esprit les buts et principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies lors des débats consacrés à son programme et à son budget, et il faut placer l'examen des montants réellement en cause dans la perspective qui convient. C'est pourquoi les délégations des pays nordiques voteront en faveur du projet de résolution VIIA.

51. M. ROWE (Australie) dit que sa délégation s'abstiendra lors du vote sur les montants révisés des crédits pour 1983. Comme la délégation australienne a voté, à la trente-sixième session, en faveur du budget de l'exercice biennal en cours, ce n'est qu'après avoir attentivement analysé la situation qu'elle a pris la décision de s'abstenir. Les économies réalisées grâce aux variations des taux de change et aux ajustements liés à l'inflation représentent un gain fortuit qui ne saurait faire oublier que les Etats Membres sont invités à approuver de nouveaux crédits importants pour le financement de programmes nouveaux ou existants. Il se pourrait qu'en 1983, l'Organisation des Nations Unies, confrontée à une évolution défavorable des taux de change et à une montée de l'inflation, soit obligée de financer un programme plus important dans des circonstances plus difficiles.

52. La délégation australienne connaît, et apprécie, les mesures qui ont été prises par le Secrétaire général pour limiter les dépenses et appliquer des méthodes plus efficaces et plus rentables. Elle sait également que les différents

(M. Rowe, Australie)

organes de l'Assemblée générale, et tout particulièrement le Comité consultatif, ont oeuvré dans ce sens et que la Cinquième Commission est de plus en plus consciente de la nécessité de faire preuve d'austérité budgétaire afin de préserver l'équilibre financier de l'Organisation. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Il faut, en particulier, examiner de façon plus rigoureuse les programmes nouveaux et existants pour s'assurer que les ressources disponibles sont utilisées au mieux. Il ne faut pas hésiter à éliminer les programmes dépassés et d'une utilité marginale. Le processus d'examen et de sélection doit être mis en oeuvre dès l'élaboration des propositions, et il faut rappeler aux autres commissions que les ressources de l'Organisation ne sont pas illimitées.

53. Comme tous les gouvernements doivent faire des choix financiers et budgétaires difficiles, il est inévitable que les dépenses consacrées aux organisations internationales soient examinées plus attentivement. Il est donc raisonnable d'attendre de l'Organisation des Nations Unies qu'elle applique des critères extrêmement rigoureux en matière d'administration et de gestion. La délégation australienne estime que les programmes doivent être conçus de façon plus efficace et que la définition des priorités et des modalités de gestion des programmes doit être plus précise. C'est très volontiers que l'Australie verse sa part des contributions mises en recouvrement ainsi que ses contributions volontaires, mais elle entend que celles-ci soient gérées de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible pour préserver l'équilibre et l'intégrité financiers de l'Organisation des Nations Unies et permettre à celle-ci de s'acquitter de sa mission originelle.

54. M. KUYAMA (Japon) fait observer que lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale sa délégation avait voté contre les crédits demandés pour l'exercice biennal 1982-1983. Etant donné les crédits additionnels qui sont demandés à présent, le représentant du Japon souhaite faire quelques remarques. Il est exact que le montant net des crédits demandés pour la deuxième moitié de l'exercice biennal est inférieur aux prévisions initiales, mais cette situation est imputable à une tendance favorable des taux de change et de l'inflation. Si tel n'avait pas été le cas, un crédit additionnel de 36 millions de dollars aurait été nécessaire pour le reste de l'exercice biennal.

55. Les crédits révisés représentent une augmentation réelle de 4,4 p. 100 des dépenses pour l'exercice biennal en cours par rapport à l'exercice biennal 1980-1981. Dans le cadre de l'examen spécial des activités en cours, la délégation japonaise avait espéré que les ressources affectées à des activités de faible priorité seraient redéployées de manière à financer de nouvelles activités. Toutefois, la Commission n'a pas réussi à prendre une décision finale à ce sujet. La délégation japonaise estime que l'identification des activités périmées, inefficaces et de faible priorité n'aurait pas d'effet pratique sur le budget-programme, à moins que toutes les parties intéressées, et en particulier le Secrétariat, ne coopèrent à cet effort.

56. Enfin, la délégation japonaise est d'avis que le Secrétaire général aurait dû limiter le nombre de demandes de ressources à mi-parcours de l'exercice biennal; dans de nombreux cas, ces demandes auraient pu être différées jusqu'à l'exercice biennal suivant. Le Secrétariat a certes fait certains efforts pour

(M. Kuyama, Japon)

mettre un terme aux augmentations de dépenses, mais il n'en demeure pas moins que des économies bien plus considérables auraient pu être réalisées. Etant donné que de nombreux Etats Membres se heurtent à de sérieuses difficultés financières, la délégation japonaise n'estime pas être en mesure de modifier sa position en ce qui concerne le budget à l'heure actuelle, et votera donc contre les crédits révisés.

57. M. GEPP (Brésil) regrette que le document A/C.5/37/L.53 ne contienne pas d'informations précises concernant l'ouverture de crédits révisés. En outre, les réponses fournies par le Secrétariat à ces demandes d'informations n'ont fait qu'accroître la confusion de la délégation brésilienne. On est fondé à se demander si la Commission aurait raison d'approuver l'une quelconque des diminutions que font apparaître les dépenses, étant donné qu'il s'agit de diminutions purement fortuites et qui ne sont pas imputables à une réduction des activités périmées ou inefficaces, ainsi que l'avaient préconisé les Etats Membres. Bien que la délégation brésilienne ait voté en faveur du budget-programme de l'exercice biennal en cours lorsque le projet de budget-programme avait été soumis en 1981, il craint, au cas où les réductions nominales des crédits révisés étaient présentement approuvées, que des dépenses réelles supplémentaires n'apparaissent dans le rapport final sur l'exécution du budget. Etant donné que la délégation brésilienne n'est pas en mesure d'appuyer le projet de résolution VIIA, elle s'abstiendra lors du vote.

58. M. GODFREY (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation s'abstiendra lors du vote sur l'ouverture de crédits révisés, bien qu'elle ait voté en faveur du budget lui-même lors de la précédente session de l'Assemblée générale. Un grand nombre des ressources additionnelles demandées dépasse de loin le montant qui serait raisonnable en une époque de restrictions économiques à l'échelle mondiale. La délégation néo-zélandaise juge également préoccupant le fait qu'il faille autant de temps pour mettre au point une méthode réaliste visant à assurer que les ressources disponibles soient consacrées aux activités hautement prioritaires. Tout en se félicitant des nouvelles dispositions qui ont été approuvées au titre du point 104 de l'ordre du jour, elle regrette que l'on n'ait pas réussi à achever l'examen spécial des activités en cours. En raison de cet échec, il sera impossible de réaliser des économies jusqu'à l'exercice biennal 1984-1985. Toutefois, on a relevé une certaine modération dans quelques-uns des états d'incidences financières soumis à la Commission, et celle-ci s'est montrée disposée à accepter, eu égard aux recommandations du Comité consultatif, des propositions concernant des réductions de dépenses dont, auparavant, elle aurait peut-être choisi de ne pas tenir compte.

59. M. van HELLENBERG HUBAR (Pays-Bas) dit qu'il était de tradition pour sa délégation de voter en faveur du budget-programme eu égard à l'importance qu'elle attache à l'Organisation des Nations Unies. Elle estime toutefois que le pourcentage actuel de croissance réelle devrait être ajouté à celui qui ressort implicitement du budget qui avait été approuvé à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, ce qui se traduirait par un taux de croissance global de 4,4 p. 100 ou de 5 p. 100. Bien que le pourcentage de croissance réelle soit inférieur aux prévisions par suite d'économies fortuites d'un montant de 38 millions de dollars, tenant principalement à une diminution de l'inflation et des fluctuations monétaires, ce montant est à présent utilisé pour compenser le

/...

(M. van Hellenberg Hubar, Pays-Bas)

coût de nouvelles activités adoptées au cours de la trente-septième session. Le représentant des Pays-Bas propose que les économies imputables aux fluctuations monétaires soient restituées aux Etats Membres.

60. Malgré les travaux du Comité consultatif, la Cinquième Commission a manqué l'occasion de rationaliser son processus d'élaboration des décisions et de réaliser des économies grâce au redéploiement des ressources. Cet échec n'est imputable qu'en partie au caractère politique du processus d'élaboration des décisions de la Commission. Les travaux de la Commission ont d'autre part été entravés par la soumission tardive des documents, y compris le document sur l'examen spécial. En outre, les documents qui étaient censés aider l'Assemblée générale à fixer des rangs de priorité ont parfois été de qualité peu satisfaisante.

61. Un certain nombre des demandes que la Commission a dû examiner ont une incidence fâcheuse sur l'exercice d'élaboration du budget-programme biennal et tendent à gonfler le budget de l'exercice biennal 1984-1985. En conséquence, la délégation néerlandaise s'estime dans l'obligation de rompre avec la tradition et de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution VIIA. En outre, si les tendances actuelles se poursuivent, elle sera forcée de voter contre les budgets-programmes à l'avenir.

62. Mme CONWAY (Irlande) dit que sa délégation votera en faveur de l'ouverture de crédits révisés. Elle se félicite du fait que le montant total global soit inférieur au montant ouvert lors de la précédente session de l'Assemblée générale, tout en reconnaissant que les économies en question sont le résultat fortuit de la fermeté du dollar des Etats-Unis et d'une baisse du taux d'inflation. La délégation irlandaise a toujours pleinement appuyé les buts de l'Organisation des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans la Charte et a toujours estimé que l'Organisation devait disposer de ressources financières suffisantes pour lui permettre d'accomplir ses objectifs. Toutefois, il est d'autre part nécessaire d'utiliser au mieux les ressources disponibles, notamment grâce à des redéploiements. La délégation irlandaise se félicite des efforts déployés à cette fin par le Secrétariat et fait sienne la déclaration faite par le représentant de la Finlande au nom des pays nordiques.

63. Mlle ARCHINI (Italie) dit que sa délégation est convaincue que le renforcement du rôle vital de l'Organisation doit s'accompagner d'un sérieux effort pour utiliser au mieux les ressources disponibles en redéployant les ressources humaines et en éliminant les projets à faible rang de priorité ou dépassés. L'Organisation devrait s'aligner sur la politique de restriction et d'austérité que suivent actuellement la plupart des Etats Membres. Il faut également faire preuve de discipline budgétaire par égard pour les pays en développement, car tout accroissement des contributions au budget ordinaire pour couvrir des dépenses administratives diminue inévitablement le montant des contributions volontaires. La délégation italienne compte que la situation s'améliorera à l'avenir, mais elle estime qu'il est nécessaire d'évaluer dès à présent soigneusement le rapport coût-efficacité des activités en cours d'exécution pour éviter qu'on ne se contente d'ajouter au coût de ces activités celui de nouveaux programmes. Puisque la délégation italienne ne peut appuyer le projet de résolution VIIA, elle s'abstiendra lors du vote.

/...

(Mlle Archini, Italie)

64. A la trente-sixième session de l'Assemblée générale, la délégation italienne a exprimé l'espoir qu'une politique de compression des dépenses serait appliquée; il faut déployer davantage d'efforts dans ce sens, non seulement pour améliorer le rapport coût-efficacité de l'Organisation, mais aussi pour parer comme il convient aux critiques que le public adresse à l'Organisation.

65. M. FREILICH (Israël) tient à réitérer que la délégation israélienne est opposée aux dépenses relatives à un certain nombre de postes budgétaires, notamment la Conférence internationale sur la question de Palestine, l'octroi de cartes d'identité spéciales aux réfugiés palestiniens et les activités du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes. Il votera contre les montants révisés des crédits budgétaires.

66. M. SAGRERA (Espagne) rappelle qu'à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, la délégation espagnole a voté pour le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, malgré quelques réserves, parce qu'elle espérait que des efforts seraient faits à l'avenir pour redéployer les ressources disponibles. M. Sagrera est conscient des efforts qu'a entrepris le Secrétariat pour accroître l'efficacité de l'Organisation, mais il reste beaucoup à faire. Etant donné que le Gouvernement espagnol poursuit une politique d'austérité, il s'abstiendra lors du vote.

67. M. EL SAFTY (Egypte) appuie les montants révisés des crédits demandés qui ont été soumis à la Commission; cependant, il a entendu de nombreuses délégations avancer des arguments en faveur de la croissance zéro et du redéploiement des ressources. Il tient à dire à ces délégations que certaines des mesures qu'ils proposent pourraient aller à l'encontre du but recherché et réduire en fait l'efficacité de l'Organisation. Il ne préconise pas une croissance illimitée, car la délégation égyptienne estime qu'il faut réaliser des économies; cependant, il est hostile aux tentatives qui vont à l'encontre des principes et buts de l'Organisation et qui risquent d'avoir des conséquences désastreuses pour tous les Etats Membres. Il invite toutes les délégations à bien vouloir réfléchir sur leur position vis-à-vis du budget-programme et à prendre la meilleure décision.

68. Mlle CASTILLO (République dominicaine) annonce que la délégation dominicaine appuie les projets de résolution VIIA, VIIB et VIIC. Elle est convaincue qu'il faut mettre fin aux guerres qui exigent l'entretien de forces de maintien de la paix onéreuses, puisque non seulement elles gaspillent des ressources humaines mais sont en outre la cause principale des difficultés financières actuelles de l'Organisation.

69. M. YOACHAM (Chili) dit que la délégation chilienne ne saurait accepter les explications données par le Secrétariat pour justifier les crédits additionnels qui ont été demandés; ces dépenses supplémentaires auraient pu être couvertes grâce à une meilleure distribution des ressources disponibles. Toutefois, pour montrer qu'elle appuie les activités de l'Organisation des Nations Unies, la délégation chilienne votera pour le projet de résolution VIIA, tout en exprimant des réserves à l'égard de certains postes de dépense figurant au chapitre 27.

/...

70. M. DITZ (Autriche) estime que les demandes de crédits doivent être examinées cas par cas et que toutes les ressources qui sont affectées à la réalisation des objectifs de l'Organisation sont correctement utilisées. Le Secrétariat est très conscient de la situation économique actuelle et utilisera les fonds judicieusement et efficacement. Par conséquent, la délégation autrichienne votera pour le projet de résolution VIIA. M. Ditz fait observer, toutefois, que ce vote constitue un acte de confiance, puisqu'il n'existe pas de système d'évaluation efficace au sein de l'Organisation et qu'il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les crédits alloués influent sur les programmes.

71. Sur la demande du représentant de l'Inde, il est procédé au vote enregistré sur le projet de résolution VIIA figurant au paragraphe 77 du document A/C.5/37/L.53.

Votent pour : Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Botswana, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Finlande, Ghana, Grèce, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Israël, Japon, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Australie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, France, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie.

72. Par 68 voix contre 14, avec 10 abstentions, le projet de résolution VIIA est adopté.

73. M. KBAIER (Turquie) précise que la délégation turque a voté pour le projet de résolution VIIA parce qu'elle appuie les programmes de l'Organisation des Nations Unies et que le Secrétariat a donné l'assurance que de nouvelles économies seraient réalisées. Toutefois, si les activités relatives au droit de la mer avaient fait l'objet d'un vote séparé, la délégation turque aurait voté contre ces activités; la Turquie retiendra toute contribution destinée à couvrir des dépenses afférentes à ces activités.

74. M. WANG Chengwei (Chine) souligne que son pays appuie les travaux de l'Organisation; c'est pourquoi la délégation chinoise a voté pour le projet de résolution VIIA. Toutefois, si le chapitre 30 (Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies) avait été mis aux voix séparément, la délégation chinoise aurait voté contre.

75. Le PRESIDENT note qu'il n'est pas coutume de voter sur les montants estimatifs révisés des recettes. Il considère donc que la Commission souhaite adopter le projet de résolution VIIB sans vote.

76. Il en est ainsi décidé.

77. Sur la demande du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le projet de résolution VIIC figurant au paragraphe 77 du document A/C.5/37/L.53 est mis aux voix.

78. Par 68 voix contre 13, avec 11 abstentions, le projet de résolution VIIC est adopté.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

79. Le PRESIDENT fait observer que la Commission s'est heurtée à divers obstacles pendant la trente-septième session, notamment la soumission tardive des documents tant par le Secrétariat que par divers organes subsidiaires. Il s'est efforcé de réduire le retard avec lequel les documents étaient généralement publiés, mais note que la situation demeure insatisfaisante. A l'avenir, il faudra prendre des mesures plus efficaces pour améliorer la situation, par exemple adopter un programme de travail souple qui serait adaptable aux circonstances. Le Secrétaire général a indiqué dans une note que les délais prévus pour soumettre les documents pertinents à la Cinquième Commission devaient être respectés et que les retards éventuels devaient être justifiés. Le Président invite instamment le prochain président de la Commission à étudier la question en collaboration avec le Secrétariat pendant la trente-huitième session car il est convaincu que la Commission et le Secrétariat doivent parvenir ensemble à résoudre le problème.

80. Le programme de travail de la Commission est toujours chargé; par conséquent, il faudrait étendre la pratique qui consiste à n'examiner certaines questions que tous les deux ans au lieu de tous les ans. Il faudrait aussi s'efforcer d'identifier les questions qui pourraient être renvoyées à d'autres commissions. A la trente-sixième session, l'Assemblée générale a adopté une série de directives touchant d'importantes questions de programmation, de budgétisation et de politique du personnel. Le Président estime que le moment est venu de s'employer à suivre leur application et d'introduire les changements nécessaires pour renforcer le système, ce dont il a grandement besoin, au lieu d'élaborer de nouvelles règles et de se mettre en quête de nouveaux concepts et de nouvelles méthodes.

(Le Président)

81. Comme par le passé, la Commission a été témoin des manoeuvres inopportunes de certains groupes de pression, jusque dans la salle de conférence. Le Président a pris des mesures appropriées pour remédier à la situation sur une base officieuse, et espère que de tels faits ne se reproduiront plus à l'avenir. Il est important pour les Etats Membres que le Secrétariat ne parle que par la voix du représentant désigné par le Secrétaire général.

82. Après un échange de félicitations et de remerciements, le PRESIDENT déclare que la Commission a achevé ses travaux pour la trente-septième session.

La séance est levée à 20 h 5.